

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

14 novembre 2022

Date d'affichage :**Objet**

Délibération n°34.2022

création du poste et
rémunération de l'agent
recenseur

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 novembre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire

Étaient présents :

DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc, MORIN Catherine, DUMAS Chantal, ARDISSON Jean-Claude.

Excusés : CORNAND Jean-Jacques (a donné pouvoir à THIRIOT Christian), BLAIN Bruno.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un Agent Recenseur pour les opérations du recensement se déroulant du 19 janvier et 18 février 2023.

Il propose qu'un poste d'agent non titulaire soit créé et que la personne à recruter soit rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire qui pourrait être de 800 € pour la totalité de la période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'agent non titulaire pour la fonction d'agent recenseur,

- Dit que ce poste sera ouvert du 1er janvier au 28 février 2023 et sera rémunéré sur la base d'une indemnité brute de 800 €. Ce montant sera soumis aux cotisations sociales du régime général,

- Dit que cette indemnité sera versée en une seule fois à la fin de la mission,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet agent dans les conditions ci-dessus, et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le
ID : 026-212600431-20221118-DELIB34_2022-DE

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 18 novembre 2022

Le Maire, Christian THIRIOT

